

**GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION
GIF FILTER SA**

Société Anonyme au Capital de 9 999 000 Dinars

Siège social: GP1 KM 35 - 8030 GROMBALIA

RC : 139271997

M.F : 6874 X/A/M 000

OBJET ; AVIS DE CONVOCATION

*Convocation à l'assemblée
Générale Ordinaire*

Les actionnaires de la Société Générale industrielle de filtration GIF Filter sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 juin 2012 à 16h00, à l'hôtel le Palace Cap Gammarth à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe GIF durant l'exercice 2012 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2012 et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation des conventions réglementées soulevées par le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Approbation des états financiers individuels de la société GIF FILTER et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2012 ;
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2012 ;
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2012 ;
- Ratification du renouvellement du mandat de trois administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2013 ;
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2013 ;
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de vente des actions propres à l'entreprise ;
- Postes occupés par les administrateurs au sein d'autres sociétés ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions Diverses ;

Le président du Conseil d'administration

GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION
GIF FILTER SA
Société Anonyme au Capital de 9 999 000 Dinars
Siège social : GP1 KM 35 8030 GROMBALIA
RC : B139271997
M.F : 6874 X/A/M 000

PROJET DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21/06/2013

Résolutions à soumettre aux actionnaires pour vote:

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société et du commissaire aux comptes, approuve les rapports d'activité, les états financiers et les comptes individuels de la société GIF FILTER, arrêtés au 31/12/2012 dégageant ainsi un total de bilan de **18 821 506 Dinars** et un résultat bénéficiaire de **966 236 Dinars**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité du Groupe GIF et du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2012, dégageant ainsi un total de bilan de **18 859 719 Dinars** et un résultat bénéficiaire de **969 123 Dinars**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2012 telle que proposée par le conseil d'administration comme suit:

- Résultat de l'exercice 2012 ;	966 236
- Résultat reportés ;	1 346 952
Bénéfice net	2 313 188
- Réserves légales	115 659
Bénéfice distribuable	2 197 529
- Réserves pour réinvestissement 2012	270 000
- Dividende 0,100 DT/action	999 900
Résultat reportés	927 629

L'assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0.100 DT par

action, soit un montant total de 999 900 DT et fixe la date de distribution des dividendes à partir du 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION:

Compte tenu des résolutions adoptées, L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2012.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

SIXIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2013 à un montant brut global de trente cinq milles dinars (35.000DT).

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation de la rémunération des membres du comité Permanent l'audit au titre de l'exercice 2013 DT à un montant brut global de Quinze mille Dinars (15.000 DT).

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

HUITIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs et le Président Directeur Général dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconduit l'autorisation de racheter et de revendre les propres actions de la société et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

DIXEME RESOLUTION:

l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le renouvellement des mandats d'administrateurs, pour une période de trois ans expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 des administrateurs suivants ;

- * Monsieur Moncef MZABI.
- * Monsieur Mohamed Sadok MZABI.
- * Monsieur Mzoughi MZABI.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

ONZIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée, pour effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

**GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION
GIF FIL TER SA**

Société Anonyme au Capital de 9 999 000 Dinars

Siège social: GP1 KM 35 - 8030 GROMBALIA

RC : 139271997

M.F : 6874 X/A/M 000

OBJET ; AVIS DE CONVOCATION

*Convocation à l'assemblée
Générale Extra Ordinaire*

Les actionnaires de la Société Générale industrielle de filtration GIF Filter sont convoqués à l'assemblée générale Extra ordinaire qui se tiendra le Vendredi 21 juin 2012 à 17h00, à l'hôtel le Palace Cap Gammarth à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social ;
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Mise à jour des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Le président du Conseil d'administration

GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION
GIF FILTER SA
Société Anonyme au Capital de 9 999 000 Dinars
Siège social : GP1 KM 35 8030 GROMBALIA
RC : B139271997
M.F : 6874 X/A/M 000

PROJET DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE
DU 21/06/2013

Résolutions à soumettre aux actionnaires pour vote:

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve les décisions du Conseil d'Administration du 29/04/2013 et décide ;

- Augmentation du capital par incorporation des réserves pour réinvestissement d'un montant de 269 973 Dinars pour passer de 9 999 000 à 10 268 973 Dinars et ce par l'émission de 269 973 actions gratuites d'un valeur nominal de 1 dinars à raison de 27 actions nouvelles pour 1 000 actions anciennes.
- Cette augmentation sera réalisé au cour de l'exercice 2013 ;
- Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 01 janvier 2013 ;

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale extraordinaire, décide de mettre à jour les statuts de la société conformément à la réglementation en vigueur et de modifier l'article 6 des mêmes statuts suite à l'augmentation du capital de la société.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale extraordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée, pour effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à